



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

TARN

LE GUIDE DE L'EMPLOYEUR

UNIVERSITÉ RÉGIONALE
DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
ANTENNE DU TARN
SITE DE CUNAC / SITE DE SOREZE

NOS ÉQUIPES

DIRECTION

DIRECTEUR

Michel BEAUBOUCHER

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie GALLERAND

COORDINATRICES PÉDAGOGIQUES

Mylène KULIFAJ-TESSON

Véronique LONGUEVILLE (site de Sorèze)

Sylvie MULLER

COORDINATEUR SÉCURITÉ

Cyril MONSONIS

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

En cours de recrutement

CHEF DES TRAVAUX

Jérôme SPILEERS

ADMINISTRATION

GESTIONNAIRE DES EMPLOIS DU TEMPS

Pascale TROUCHE

SECRÉTAIRES

Béatrice DELON

Florie GOUIN

Christelle MARROCCO

Camille POISSON (*intendance*)

SERVICE ORIENTATION

Julie BRU-VERLOO

Sophie FABRE

Ludovic GALLEGO

Laurent SOUQUES

VIE SCOLAIRE

ASSISTANTS ÉDUCATIFS

Jocelyne CASSAGNES

Angélique GERARD

Eric GILLI

Thierry MAURIES

Fabienne TAILLEFER

Aziza TAOUMI

RÉFÉRENTE POINT ÉCOUTE - INFIRMIÈRE

Cindy BOUNES

RÉFÉRENTE HANDICAP

Cécile LEO

ASSISTANTE EDUCATIVE SPÉCIALISÉE

Emilie ROSSI

ANIMATRICE CENTRE DE RESSOURCES MULTIMEDIA

Laure BONNAFOUS

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

FRANÇAIS & HISTOIRE/GÉOGRAPHIE

Ghislaine BOCCA - Emeline BRU - Patrice CABOT - Christel CHANE
Carole GAILLARD - Céline LAFAGE - Cindy PAYSANT - Nicole MAS

MATHÉMATIQUES & SCIENCES

Aude LANDOLFI - Sandrine HENNEQUIN

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT (PSE) & ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (EEJ)

Patrice CABOT - Mylène KULIFAJ-TESSON - Sandrine MUNOZ
Nora UGHETTI - Frank UGHETTI - Véronique VIGUIER

ANGLAIS

Sylvie MULLER - Nadège THALJANTZEN

PRAP Nora UGHETTI - Yan CABANIE

EPS Patrick MARTINEZ - Fabrice MORERE

ARTS APPLIQUÉS Christine NEBLE - Charlotte LAMBERT

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

PÔLE SERVICES

CARROSSERIE

Cyril MONSONIS

Eric ROUCH

PEINTURE AUTOMOBILE

Eric ROUCH

VENTE

Catherine LE GALL

Frank UGHETTI

FLEURISTERIE (site de Sorèze)

En cours de recrutement

COIFFURE

Anthony LATTES

Chantal MARIÉS

PÔLE ALIMENTAIRE

RESTAURANT

Sébastien FOURCADIER

CUISINE

Pauline FEBVAY

Jérôme CROS

BOUCHERIE

Pascal GALY

CHARCUTERIE

Sébastien VIALA

BOULANGERIE

Alexandre LOPEZ

Sébastien COUDERC

PÂTISSERIE &

CHOCOLATERIE

Ludovic FREZOULS

Sébastien COUDERC

PÔLE BÂTIMENT

MAÇONNERIE

Frédéric LÉCOURTOIS

Yan CABANIE

PLÂTRERIE &

CARRELAGE

Thierry SIRGUE

PEINTURE

Jérémy FLAMENT

Gaël REY

ELECTRICITÉ

Luc AZEMA

Boris FABRE

MENUISERIE

Florent ACHILLI

MÉTALLERIE

Armand BONNAFONT

PLOMBERIE &

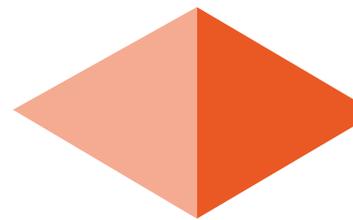
CHAUFFAGE

Sébastien GALTIER

DESSIN INDUSTRIEL

Mourad LECHANI

LA COORDINATION PÉDAGOGIQUE



Pour obtenir des informations sur le déroulement et le contenu de la formation ou faire un point sur le développement des compétences de l'apprenti.e.

► LE TEST DE POSITIONNEMENT

Le passage du test de positionnement élaboré par des ingénieurs pédagogiques sur les savoirs de base (100 questions) est obligatoire pour tous les apprenants. Le résultat à ce test permet d'individualiser le parcours de formation du candidat.

Si inférieur à 30 : tests plus approfondis via GERIP (tests sur les différents troubles DYS...). Le Test GERIP pourra par exemple justifier d'une demande de contrat d'apprentissage en trois ans, avec la mise en place d'une année passerelle de remédiation.

Entre 30 et 75 : pour les niveaux CAP, présentiel obligatoire.

Plus de 75 : pour les niveaux CAP, possibilité des suivre les enseignements généraux à distance.

► ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES PARCOURS DE FORMATION

CAP : les apprenants dispensés des domaines généraux pour une semaine de 35 heures resteront en entreprise avec une convention de formation entre l'entreprise, l'apprenant et le CFA pour une durée de 19 heures. Ils suivront également la PSE et la GESTION en distanciel via la plateforme Ypareo Net à hauteur de 4 heures. Les apprenants testés avec un score supérieur à 75/100 au test se verront proposer la possibilité de suivre les enseignements généraux plus la PSE et la GESTION en distanciel via la plateforme Ypareo Net pour une durée de 23 heures.

MC - CAP EN 1 AN : 3 jours sur site, avec 1,5 jour en distanciel par semaine pour les enseignements théoriques.

BP ET BTM : une semaine d'alternance en présentiel, une semaine en distanciel (hors enseignement pratique).

BTS : une semaine d'alternance en présentiel, une semaine en distanciel (hors enseignement pratique).

RÉGLEMENTATION DES ABSENCES ET AIDES

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, vous vous engagez à faire suivre aux apprentis les cours obligatoires à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Antenne du Tarn.

Nous vous rappelons également que toute absence nécessite un justificatif écrit. Un apprenti doit effectivement, même durant ses cours à l'URMA - Antenne du Tarn, signaler toutes ses absences à son employeur. Il est salarié d'entreprise. Il doit fournir l'original du justificatif à l'entreprise et une copie à l'URMA - Antenne du Tarn.



Un justificatif doit être fourni pour toute absence justifiée.

ATTENTION : un quota d'heures en centre de formation est obligatoire pour se présenter aux examens :

- CAP : 400 h par an
- Mention Complémentaire : 400 h par an
- BP : 400 h par an
- BTS : 700 h par an

**SI CE QUOTA D'HEURES N'EST PAS ATTEINT, VOTRE APPRENTI
NE POURRA PAS SE PRÉSENTER AUX EXAMENS**

ABSENCES ET RETARDS POUR MOTIFS ADMINISTRATIFS

ABSENCES INJUSTIFIÉES

Cours de code de la route
Convocation expertise suite à un sinistre
Procédures diverses : passage de France Télécom, EDF, etc...

ABSENCES JUSTIFIÉES

Convocation du Tribunal / Police / Gendarmerie
Convocation pour examen
Convocation permis de conduire
Convocation code de la route
Convocation par l'administration fiscale

ABSENCES ET RETARDS RELATIFS AUX TRANSPORTS

ABSENCES JUSTIFIÉES

Convocation code de la route
Incident technique des transports publics
Grève des transports publics
Grève - opérations de blocage

ABSENCES INJUSTIFIÉES

Accident de transport avec véhicule personnel (*sauf si AT lié à l'accident*)
Dégradation ou vol du véhicule
Panne du véhicule

ABSENCES ET RETARDS RELATIFS À LA MALADIE

ABSENCES JUSTIFIÉES

Absence pour maladie inférieure à 3 jours (*AT dès le 1^{er} jour*)
Absence pour maladie supérieure à 3 jours (*arrêt de travail*)

ABSENCES INJUSTIFIÉES

Hospitalisation d'un membre de la famille

AIDES FINANCIÈRES À L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

- A l'embauche d'un apprenti dont l'âge se situe entre 15 et 29 ans.
- Pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021.
- Pour les entreprises qui embauchent des apprentis du CAP à la licence professionnelle.
- Montant versée sans condition dans les entreprises de moins de 250 salariés et sous certaines conditions pour celles de plus de 250 salariés.

POUR L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI :

	PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROISIÈME ANNÉE
DE MOINS DE 18 ANS	5000 €	2000 € *	1200 € *
DE PLUS DE 18 ANS	8000 €	2000 € *	1200 € *

* uniquement pour les CAP - MC - BP - BTM

LES HORAIRES DE L'URMA - ANTENNE DU TARN

MATIN

APRÈS-MIDI

*DU LUNDI
AU VENDREDI*

8H - 12H

13H - 17H



L'emploi du temps donné en début de formation comprend 35H par semaine positionnées sur cette amplitude horaire.
Pour les apprentis concernés, il comprend également une partie de formation à distance.



► LE RÉFÉRENT HANDICAP

Un référent handicap, interlocuteur privilégié, apporte aux apprenants des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation :

1. Un accueil par un entretien individuel et une évaluation, des besoins d'adaptation pour la compensation du handicap,
2. Un parcours adapté et une co-construction,
3. La mise en place des aménagements et des adaptations

CONTACT : Cécile LÉO - Référente handicap
cecile.leo@cm-tarn.fr / 07 85 70 64 02

► LE RÉFÉRENT POINT ÉCOUTE - INFIRMIÈRE

Le point écoute est à la disposition des apprentis afin d'assurer une écoute confidentielle (difficultés en entreprise, financières, personnelles, familiales).

Un espace également dédié à toutes les questions liées à la santé en général (accès et droits aux soins, hygiène de vie, sexualité, contraception, ...).

CONTACT : Cindy BOUNES
Responsable Point écoute - Infirmerie
cindy.bounes@cm-tarn.fr : 06 07 75 72 17

► LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Garant de la discipline, il contrôle également l'assiduité des alternants.

CONTACT : Conseiller Principal d'Éducation
05 63 48 43 60

► LE MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Intervient en amont afin de prévenir la rupture du contrat d'apprentissage en encourageant le dialogue entre l'apprenti et son maître d'apprentissage.

CONTACT : Florian BARTHE - Médiateur de l'apprentissage
florian.barthe@cm-tarn.fr / 05 63 48 43 53

AP N'GO

MOBILITÉ DES APPRENTIS

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Occitanie propose aux apprentis des périodes de formation dans des entreprises en Europe. Au sein d'un autre environnement professionnel, cette expérience permet de :

- Découvrir d'autres techniques, utiliser des matériaux différents
- Acquérir de nouvelles connaissances
- Découvrir comment son métier s'exerce à l'étranger



- Montrer son savoir-faire
- Apprendre une langue étrangère
- Vivre une aventure en autonomie
- Développer des contacts...

L'EUROPE VOUS INTÉRESSE ?

Prenez contact avec le référent mobilité de l'URMA - Antenne du Tarn, Manuela INSANA pour connaître les modalités de candidature à un stage professionnel, individuel ou en groupe.

CONTACT : Manuela INSANA
manuela.insana@cm-tarn.fr - 05 63 48 43 60

SITE DE CUNAC

📞 05.63.48.43.60

✉️ cfa@cm-tarn.fr

📍 Chambre de Métiers et de
l'Artisanat du Tarn CUNAC
112 Route des Templiers
CS 22340 -
81020 Albi Cedex 9

📷 📺 📺 URMA.TARN

NOUS CONTACTER

SITE DE SOREZE

📞 05.63.50.30.68

✉️ cfa@cm-tarn.fr

📍 URMA - Antenne du TARN
Site de Sorèze
Allées Notre Dame
81540 Sorèze

📷 📺 📺 URMA.TARN